



Département  
des Landes

Arrêté publié sur le site de la Collectivité  
le 26 Juin 2024.

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 040-22400018-20240625-SA\_DES21\_28\_146-AI



Les Landes, le Département

**ARRETE**

**PORANT DESIGNATION DE MME SALIMA SENSOU,**

Xavier Fortinon  
Président du Conseil départemental

**CONSEILLERE DEPARTEMENTALE,**

**EN TANT QUE REPRESENTANTE DU PRESIDENT DU**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES**

**AU COMITE OPERATIONNEL DE LUTTE CONTRE LE RACISME,**

**L'ANTISEMITISME, LA HAINE ANTI-LGBT+**

**ET LES DISCRIMINATIONS LIEES A L'ORIGINE**

n° SA-DES21/28-146

**Le Président du Conseil départemental des Landes,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement son article L.3221 - 7 ;

VU le décret n°2006-665 du 7 juin 2006, relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment ses articles 24 et 27, portant respectivement création d'un comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans chaque département et composition de celui-ci ;

VU la délibération n° 1 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection de M. Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes ;

VU l'arrêté n° SA 21-21 en date du 13 juillet 2021 portant délégation de fonctions à Madame Salima SENSOU, Conseillère départementale – canton Mont-de-Marsan 1, pour suivre les dossiers du Conseil départemental entrant dans le secteur des Violences faites aux femmes, de l'Egalité Femmes-Hommes et de la Lutte contre les discriminations,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Mme Salima SENSOU, Conseillère départementale, est désignée pour représenter M. le Président du Conseil départemental, absent, au Comité Opérationnel de lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme, la Haine anti-LGBT+ et les Discriminations liées à l'origine (CORAHD) qui se tiendra le 27 juin 2024, dont il assure la fonction de Vice-Président *ès-qualité*.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité. Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-de-Marsan, le **25 JUIN 2024**

Xavier FORTINON  
Président du Conseil départemental